



ALERTE : POUR NE PAS SE FAIRE VOLER LE 1^{ER} MAI ! INTERPELLEZ RAPIDEMENT VOS DEPUTE-ES !

Le patronat veut nous voler le 1^{er} mai, les macronistes, la droite et l'extrême droite se coalisent pour faire voter une loi le 10 avril prochain.

1/ ÇA CONCERNE TOUT LE MONDE

Aujourd'hui, dans le code du travail, le 1er mai est le seul jour férié chômé et payé. Le travail ce jour-là est donc interdit sauf pour quelques secteurs très limités : les services publics vitaux (pompiers, hôpitaux, policiers, transports...), les usines qui ne peuvent pas s'arrêter et les hôtels, cafés, restaurants. Dans le secteur du commerce, si les enseignes veulent ouvrir, c'est le patron qui doit travailler sans les salariés ce jour-là.

Cette journée a été arrachée par les luttes du mouvement ouvrier et existe dans 163 pays du monde ! Que la France, pays où la revendication du 1^{er} mai chômé et férié est née en 1889, le remette aujourd'hui en cause serait un symbole catastrophique dans le monde entier !

1,4 millions de salarié-es seraient sommés de travailler immédiatement le 1er mai 2026 : dans les établissements culturels (cinémas, musées, commerces culturels, lieux de spectacles...) ou encore le secteur de l'artisanat alimentaire (boulangeries, boucheries, traiteurs, etc.), des commerces de vente alimentaire (primeurs mais aussi supermarchés), des établissements qui vendent « notamment » des fleurs (animaleries et autres gros commerces...)

Le résultat, on l'a vu pour le travail du dimanche. Alors qu'il devait y avoir du volontariat et une majoration, de très nombreux.seuses salarié.es se voient imposer le travail du dimanche et n'ont plus aucune majoration !

On connaît la chanson, ça commence pour 1,4 millions de salarié.es et ça s'étend ensuite à tous les autres salarié.es. **Nous sommes donc toutes et tous concerné-es!**

2/ TOUT SE JOUE D'ICI LE 10 AVRIL

Le Sénat a voté la proposition de loi le 3 juillet 2025. Le gouvernement a enclenché la procédure accélérée. **Le 10 avril, on s'oriente vers une adoption identique à l'Assemblée au texte voté au Sénat.** La promulgation et le décret d'application suivront très rapidement (sous 15 jours maximum), rendant possible son application dès le 1^{er} mai 2026 !

3/ ON PEUT GAGNER !

Les députés LR ont déjà essayé de faire adopter cette proposition de loi le 22 janvier 2026. Grâce à la mobilisation, la Proposition de Loi n'a pas été votée. On peut donc réitérer mais pour cela :

- **il faut interpeller et faire interpeller très massivement les député-es : <https://aloparlement.fr/>**
(simple : il suffit de renseigner votre code postal et rapide : le courrier est déjà pré-renseigné avec l'adresse de votre député-e et le texte rédigé !)

- Afficher et distribuer le tract CGT : <https://www.cgt.fr/attaque1ermai>

Continuons de relayer la campagne sur les réseaux sociaux

Paris, le 2 avril 2026